

à Mesdames et Messieurs les Enseignants  
s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ecoles

## Note de Service n°1

### Année scolaire 2011-2012

#### Tableau d'émargement

| Classes | Nom et émargement | Classes | Nom et émargement |
|---------|-------------------|---------|-------------------|
| 1       |                   | 8       |                   |
| 2       |                   | 9       |                   |
| 3       |                   | 10      |                   |
| 4       |                   | 11      |                   |
| 5       |                   | 12      |                   |
| 6       |                   | 13      |                   |
| 7       |                   | 14      |                   |

Les personnels effectuant des remplacements ponctuels ont souvent du mal à prendre connaissance des informations transmises par la circonscription ou l'Inspection Académique. Je demande aux directeurs de bien vouloir veiller à ce que celles-ci leur soient communiquées lors des remplacements effectués dans leur école.

Alain NIERMONT  
Elvire DONATI  
Nicolas BRIOLLAND  
Pascal LUCO  
Philippe PRADEAU  
Nathalie GOBILLOT  
Anne FABRE  
Olivier BERTHOU  
Philippe BREUILLER  
Gilles VARET

Inspecteur de l'Education Nationale  
Secrétaire de l'Inspection (☎ 03 86 72 20 43, fax 03 86 51 21 30)  
Conseiller Pédagogique de circonscription (☎ 03 86 72 20 43)  
Conseiller Pédagogique de circonscription EPS (☎ 03 86 72 20 43)  
Animateur informatique (☎ 06 43 72 21 12)  
Coordonnatrice « éducation prioritaire » (☎ 06 01 85 85 86)  
Enseignant référent secteur Bienvenu Martin (☎ 03 86 52 45 49)  
Enseignant référent secteur Paul Bert (☎ 03 86 52 45 49)  
Enseignant référent secteur St Georges (☎ 03 86 74 30 79)  
Enseignant référent secteur Chablis (☎ 03 86 43 44 97)

#### SOMMAIRE :

- I. ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE
- II. ADMINISTRATION DES PERSONNES ET DES ECOLES
- III. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

#### FICHER JOINT :

annexe n°1 : programme d'actions de formation 2011-2012

## I. ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE

### **I-1 Rentrée scolaire (circulaire n° 2011-071 du 2-05-2011, BO n°18 du 5 mai 2011)**

Améliorer les acquis des élèves à tous les niveaux d'enseignement reste prioritaire.

L'acquisition des connaissances et compétences définies par le socle commun constitue l'objectif premier de la scolarité obligatoire.

En conséquence, les dispositifs d'aide mis en œuvre, visant à personnaliser les parcours scolaires sont à poursuivre : différenciation en classe, aide personnalisée, stage de remise à niveau, formalisation d'un PPRE, intervention des membres du RASED, accompagnement éducatif (secteur RRS), dispositifs Réussite éducative (Auxerre ville).... et maintien en ultime recours.

Le livret personnel de compétences permet aux équipes d'école d'enregistrer progressivement les compétences validées aux 2 paliers de la scolarité élémentaire : CE1 et CM2. Une version informatisée est à l'étude pour permettre une transmission plus aisée avec les établissements scolaires du second degré.

Les commissions de liaison CM2-6ème seront l'occasion de centrer les réflexions sur la continuité des apprentissages d'une part, et la poursuite des aides individuelles engagées pour certains élèves repérés par les maîtres, d'autre part.

### **I-2 Élections professionnelles 2011 : (note de service n° 2011-107 du 18-07-2011, BO spécial n°5 du 25 août 2011)**

Les élections professionnelles de l'éducation nationale sont organisées **sur une période commune à tous les personnels et pour toutes les instances de concertation.**

Elles se déroulent au **scrutin de liste à un seul tour** sans possibilité de panachage ni de modification.

Tous les représentants aux comités techniques, commissions administratives et commissions consultatives sont élus directement. À cette occasion, l'éducation nationale adopte le vote électronique par internet comme seule modalité de vote.

Vous avez du recevoir, entre le 22 et le 28 septembre, une notice de vote contre émargement (identifiant de vote et le rappel de votre NUMEN). Ces deux éléments vous sont indispensables pour vous connecter à l'espace électeur sur [www.education.gouv.fr/electionspro2011](http://www.education.gouv.fr/electionspro2011), afin d'obtenir votre mot de passe, **à partir du 22 septembre.**

Si vous n'avez pas reçu de notice pour voter, veuillez signaler votre situation **sans délai** via le formulaire de réclamation disponible sur [www.education.gouv.fr/electionspro2011](http://www.education.gouv.fr/electionspro2011) : aide et assistance.

Les directeurs retourneront au plus vite à l'inspection académique la feuille d'émargement et les notices qui n'auront pas été distribuées.

Le vote électronique par internet se déroulera **du jeudi 13 octobre 2011 à 10h au jeudi 20 octobre à 17h**, heure de Paris, **24 heures sur 24**. Il sera possible de **voter depuis n'importe quel ordinateur** connecté à internet dans le lieu de votre choix.

Tout électeur muni de sa notice de vote pourra se rendre dans n'importe quel kiosque installé dans les écoles de plus de huit électeurs, **les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre 2011** de 9h à midi et de 14h à 17h.

### **I-3 Élections des représentants des parents d'élèves : (note de service n° 2011-096 du 22-6-2011, BO n°26 du 30 juin 2011)**

J'attire l'attention des directeurs sur l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles. Un bulletin départemental des écoles (BDE) spécial est d'ores et déjà disponible sur le site de l'Inspection académique.

Vous pourrez également trouver un lien sur le site de circonscription pour rappeler le calendrier et les différentes procédures à mettre en œuvre.

Cette année, les élections se dérouleront **le vendredi 14 octobre 2011.**

Pour les écoles fonctionnant en RPI, chaque école du regroupement doit désormais organiser sa propre élection et élire ses propres délégués. Les conseils ainsi institués pourront décider de se regrouper en un seul conseil d'école, pour la durée de l'année scolaire, après délibération de ses membres. Il sera alors nécessaire d'adresser les délibérations correspondantes à monsieur l'Inspecteur d'Académie **avant le 14 novembre 2011.** (cf : courrier du 21 septembre 2011 envoyé aux RPI).

À l'issue du dépouillement, je rappelle que vous devrez remonter le soir même des élections par fax ou par voie électronique les résultats des élections. Vous utiliserez les imprimés prévus à cet usage : tableau « liste de candidatures » et procès-verbal des élections.

Je vous informe de la modification de l'arrêté du 13 mai 1985 qui vise à réduire les délais liés au tirage au sort en cas de sièges non-pourvus d'une part et de réponse de monsieur l'Inspecteur d'Académie pour

statuer sur les recours en contestation de validité des opérations électorales, d'autre part.(BO n° 32 du 8 septembre 2011).

#### **I-4 Evaluations nationales 2011/2012**

Les deux évaluations CE1 et CM2 se dérouleront simultanément en fin d'année scolaire :

- passation entre le 21 et le 25 mai 2012
- transmission des résultats entre le 25 mai et le 12 juin
- diffusion des résultats de chaque élève à ses parents à partir du 30 mai 2012
- publication des résultats à partir du 15 juin 2012 (date à préciser).

## **II. ADMINISTRATION DES PERSONNES ET DES ECOLES**

### **II-1 Programme d'actions de formation :**

Un calendrier prévisionnel vous est communiqué pour information (annexe 1). Certaines données sont encore manquantes. Je vous invite à consulter régulièrement le site de circonscription afin de noter d'éventuelles modifications ultérieures. En règle générale, toutes les animations pédagogiques se dérouleront un mercredi de 9h00 à 12h00, sauf indication explicite contraire.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des axes de formation développés l'année dernière.

Chaque enseignant constitue son propre planning en fonction de ses besoins et des réflexions de l'équipe d'école, en prenant garde aux différentes dates et lieux indiqués.

Pour toute inscription, l'enseignant s'engage à participer à la totalité des heures qui compose l'animation. La majorité d'entre elles se décline en 2 sessions de 3 heures.

La totalité du temps consacré à ce dispositif doit être égal à **18 heures** :

- module A :** animation plénière et temps pour les réflexions d'équipe (2x3h)
- module B :** animations à public ciblé
- module C :** conférences pédagogiques départementales
- module D :** animations pédagogiques de circonscription (effectif limité)

Afin d'inscrire les animations au plan de formation départemental, je vous demande de renseigner votre fiche de vœux, disponible sur le site de la circonscription d'Auxerre 1 dans la partie réservée, **avant le 15 octobre 2011 (délai de rigueur)**. Un ordre de mission vous sera adressé pour chaque déplacement.

La liste des inscrits à chaque animation sera publiée sur le site de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe de circonscription.

### **II-2 Réunion des directeurs du secteur « éducation prioritaire » :**

J'invite les directeurs des écoles maternelle et élémentaire des secteurs éducation prioritaire à participer à une réunion de travail **le jeudi 6 octobre à l'école élémentaire Renoir de 16h45 à 17h45**.

### **II-3 Animation pédagogique spécifique aux enseignants titulaires 1ère année (T2-T5) :**

J'informe les enseignants titularisés depuis 2 et 5 ans que l'animation qui leur est consacré, sur le thème « préparer l'inspection individuelle », se déroulera **le mercredi 12 octobre** à l'IUFM d'Auxerre de 9h à 12h.

### **II-4 Réunion des directeurs des écoles de la circonscription :**

Les directeurs ont déjà participé à une réunion spécifique (les 19 et 20 septembre), visant à leur présenter le plan d'animation pédagogique.

La prochaine sera consacrée aux procédures informatisées à mettre en œuvre en vue de constituer le tableau de bord 1er degré « Arc en Ciel ».

Les renseignements des questionnaires serviront à fournir des indicateurs indispensables au niveau de l'école (projet d'école, personnalisation des parcours des élèves), de la circonscription (pilotage) et de l'inspection académique (statistiques).

Une note départementale est en cours d'élaboration.

Les directeurs, déjà initiés et qui ne rencontrent pas de difficulté dans la saisie des données seront dispensés de cette réunion (1 heure décomptée pour permettre de répondre à l'enquête).

Le dispositif sera reconduit en fin d'année, pour permettre la mise à jour des indicateurs.

### **II-5 Rencontres avec les membres des RASED :**

J'informe les 4 antennes du RASED qui interviennent sur la circonscription d'Auxerre 1 que je viendrai à leur rencontre, lors d'une réunion de synthèse, avant les vacances de la Toussaint.

## **III. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES**

### **III-1 Site de circonscription :**

Les enseignants sont invités à consulter régulièrement le site de circonscription afin de prendre connaissance des dernières informations.

Pour **accéder à l'espace protégé**:

le nom d'utilisateur :      identifiant école

le mot de passe :          4 derniers chiffres de l'identifiant école + lettre (en minuscule)

### **III-2 USEP**

Je remercie les collègues qui ont participé au bon déroulement de la journée du sport à l'école, le mercredi 21 septembre.

Pour tout renseignement concernant l'USEP, vous pouvez contacter le CPC/EPS ou la déléguée départementale:

Pascal LUCO                      CPC/EPS                      (☎ 03 86 72 20 43)

Lydie ROATTA                    déléguée USEP 89      (☎ 03 86 46 80 62)

La réunion de secteur USEP (Auxerre 1 et 2) se déroulera **jeudi 29 septembre** 17h30 à l'IUFM d'Auxerre.

### **III-3 Projet d'école**

Je vous rappelle que tout projet d'école doit être présenté et validé lors du premier conseil d'école. Je vous demande de transmettre préalablement à la circonscription (pour ceux qui ne l'ont pas encore fait) une version de votre document.

*La rentrée 2011-2012 s'est déroulée dans de bonnes conditions pour nos élèves. Tous les membres de l'équipe de circonscription ont fait de leur mieux pour vous accompagner en ce début d'année. Je vous remercie tous d'avoir contribué à cette réussite.*

L'IEN AUXERRE 1  
Alain NIERMONT



Inspection de l'Education Nationale  
Auxerre I  
12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 AUXERRE Cedex

Tél. : 03 86 72 20 43  
Fax : 03 86 51 21 30  
Mail : [secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)  
<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

Auxerre, le 29 septembre 2011

L'Inspecteur de l'Education nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants

Mesdames, Messieurs,,

A compter de la rentrée 2011-2012, j'ai été nommé sur le poste d'Inspecteur de l'Éducation nationale d'Auxerre 1, suite au départ de Michel BUR.

Je profite de l'occasion pour le remercier et lui rendre hommage pour la qualité du travail accompli sur cette circonscription.

C'est avec grand plaisir que je vous rencontrerai au cours de ces prochaines années de façon à poursuivre le travail engagé par mon prédécesseur, dans un souci permanent d'œuvrer pour le développement de l'école publique et pour le bien de nos élèves.

Je vous souhaite à tous une excellente année scolaire 2011-2012.

L'inspecteur de l'Education nationale

Alain NIERMONT